

Marie-Ange Alexandre Conseil

Accompagner les changements collectifs et individuels

ATELIER D'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES



- mise en place du cadre
- partage des signifiants du thème choisi
- partage des expériences et des ressentis
- reformulation et explicitation
- analyse des situations rencontrées
- Identification des points forts et des axes d'amélioration:
- utilisation d'outils en cas de besoin : CoDev, méthodes projectives...
- formalisation, tentative de conception d'un protocole partagé



1h30



de 5 à 10 personnes



présentiel ou
distanciel



300 euros TTC

Le programme en bref

Méthodes et outils utilisés : technique de co-dev, écoute active...

Pré-requis : Tout professionnel en poste dans le secteur social, médico-social, éducatif ou sanitaire. Aucun prérequis de formation n'est exigé. La participation volontaire et la capacité à s'exprimer en groupe constituent les seules conditions d'entrée.

Fréquence : les ateliers prennent tout leur sens et déploient toute leur utilité s'ils sont engagés sur le long terme avec un groupe constitué

Formalisation : chaque cas discuté donne lieu à une fiche récapitulative anonymisée envoyée aux membres de l'atelier à l'issue de chaque séance.

Modalités et délais d'accès

Les groupes d'analyse de pratiques professionnelles sont mis en place à la suite d'une prise de contact par le ou la responsable de structure. Un devis est ensuite adressé, puis les séances sont planifiées conjointement. Le délai entre la prise de contact et le démarrage du dispositif est d'environ trois semaines.

Préalablement à toute intervention, un recueil du contexte et des besoins est effectué auprès du ou de la responsable de structure afin d'adapter la conception et l'animation des séances.

ME CONTACTER

06.58.52.11.69

maaconseil@simplepratique.net

Les objectifs pédagogiques

- **Encourager la réflexivité** : Amener les personnes à prendre du recul sur leurs pratiques quotidiennes en identifiant les points forts et les axes d'amélioration.
- **Améliorer la gestion des situations complexes** : Développer la capacité à analyser et gérer des situations difficiles (conflits entre collègues, relations avec l'extérieur...).
- **Favoriser la communication bienveillante** : Renforcer les compétences en communication au sein de l'équipe pour améliorer la coopération et résoudre les malentendus de manière constructive.
- **Soutenir le bien-être professionnel** : Aider les membres du groupe à reconnaître les facteurs de stress et à trouver des stratégies pour préserver leur bien-être dans un environnement de travail exigeant.
- **Développer des pratiques adaptées et innovantes** : Inciter les professionnels à explorer et à intégrer des pratiques adaptées aux besoins spécifiques des publics accueillis.
- **Renforcer la dynamique de groupe** : Promouvoir un esprit d'équipe collaboratif et solidaire en améliorant la cohésion et le partage d'expériences entre les participants.
- **Renforcer les connaissances et compétences** : Permettre aux professionnels d'améliorer leurs pratiques sur le long terme.

Évaluation des acquis - Satisfaction des participants

Les acquis des participants sont évalués de deux manières :

- à travers des retours réflexifs et des échanges en cours d'atelier, permettant de mesurer leur capacité à identifier des améliorations dans leurs pratiques professionnelles.
- en fin de cycle, par l'utilisation d'un questionnaire d'évaluation des acquis.

La satisfaction des participants fait l'objet d'un recueil systématique en fin de cycle, via un questionnaire dédié.

ME CONTACTER

06.58.52.11.69
maaconseil@simplepratique.net

Adaptations tarifaires

Les demandes particulières (temps d'atelier plus long, séances en soirée, déplacement hors zone*...) donneront lieu à un devis adapté au cas par cas.

*Zone de déplacement couverte : 15km autour de Nevers

Les moyens pédagogiques mis en oeuvre

- 1. Approfondir l'analyse d'une situation** : Après une phase d'analyse d'une situation problématique lors de l'APP, le groupe s'engage dans une séquence de CoDev pour explorer des solutions concrètes et des plans d'actions. Le CoDev met l'accent sur l'intelligence collective et l'entraide.
- 2. Mettre en pratique les apprentissages issus de l'APP** : Le CoDev peut servir de terrain d'expérimentation pour les nouvelles postures et les solutions identifiées lors de l'APP. Les participants peuvent ainsi tester leurs idées dans un environnement sécurisé et bienveillant, recevoir du feedback de leurs pairs et ajuster leurs actions en conséquence.
- 3. Renforcer la cohésion d'équipe** : La dynamique de collaboration et le soutien entre les participants sont favorisés.
- 4. Compléter les apports théoriques** : L'APP peut parfois être perçue comme trop théorique ou analytique. L'intégration de séquences de co-développement permet de contrebalancer cet aspect en apportant une dimension plus concrète et pragmatique.
- 5. S'adapter aux besoins de l'équipe** : Le format des séances et la durée des phases d'analyse peuvent être ajustés en fonction des objectifs visés et de la dynamique du groupe. Un bilan intermédiaire peut être proposé au commanditaire à mi-parcours. Toute difficulté rencontrée dans le déroulement du dispositif fait l'objet d'un échange avec le responsable de structure.
- 6. S'appropriier les pratiques** : La formalisation sous forme de fiches anonymisées des cas discutés au cours de l'atelier permet de consolider les savoirs et favorise le transfert des pratiques en situation de travail.



Qui suis-je ?

Docteur en psychologie cognitive (2004, Université de Poitiers) et Psychologue (1999, Université de Poitiers), successivement chercheuse en Psychologie Cognitive, Neuropsychologue, Formatrice dans l'insertion sociale et professionnelle puis Consultante pour des collectifs de travail, mon approche combine le meilleur de tous ces mondes et permet d'adapter le format des APP que je propose aux besoins particuliers des groupes supervisés.

ME CONTACTER

06.58.52.11.69
maaconseil@simplepratique.net

Handicap

Les APP se déroulant dans les locaux du commanditaire, l'accessibilité aux personnes en situation de handicap relève de la responsabilité de la structure d'accueil. Des adaptations pédagogiques peuvent être cependant envisagées en amont, sur demande. Ces adaptations peuvent inclure un aménagement du rythme des séances ou une modalité distancielle facilitée.